



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 22 septembre 2022 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 15 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Marlène PERRIAT

Présents avec voix délibérative : **21** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : 0 Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **21**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-Michel DULER ; William GAUTHERIN ; Dany JAMMES

CAGD

Hervé DARRIGADE ; Jean LAVIELLE ; Jean SOUBLIN

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; François GUILLAMET ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ;

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; Caroline GUÉRAUD ; Pierre LATOUR ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.



Monsieur le Président propose au Comité syndical d'autoriser la décision modificative n°2 de l'exercice 2022, qui a pour objet d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget principal afin :

- De procéder à l'apurement du compte 1069
- D'augmenter les crédits de l'article 66111 « intérêts réglés à échéance » pour la section de fonctionnement et l'article 1641 « emprunt en euros », pour la section d'investissement, afin d'intégrer les échéances des emprunts souscrits sur l'exercice 2022,
- D'intégrer les nouvelles recettes de fonctionnement ainsi que l'attribution d'une subvention du Conseil départemental d'un montant de 117 305 € au titre des investissements 2022,
- De prévoir une augmentation des crédits d'investissement affectés à l'opération 2101 « Matériels roulants », afin d'ajuster l'enveloppe budgétaire à l'évolution des coûts d'acquisition.

En fonctionnement :

Dépenses				Recettes			
Chap	Art.	Libellés	Montants	Chap	Art.	Libellés	Montants
011	611	Prestations de service	-7 300 000€	013	6419	Remboursement Indemnités journalières	+ 9 057,00€
65	657363	Subventions versées	-16 125,00€	013	6459	Remboursement sur charges	+26 100,00€
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	+ 7 300 000€				
66	66111	Intérêts réglés à échéance	+35 157,00€				
020		Dépenses imprévues	-170 000,00€				
023		Virement à la section d'investissement	+186 125,00 €				
TOTAL			35 157,00€	TOTAL			35 157,00€

En investissement :

Dépenses				Recettes			
Chap. /Op.	Art.	Libellés	Montants	Chap /Op.	Art.	Libellés	Montants
2101	2158	Autres installations, matériels...	+115 000,00€	13	1313	Subvention département	+117 305,00€
2201	2158	Autres installations, matériels...	-30 000,00€	021		Virement de la section de fonctionnement	+ 186 125,00€
10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	+382 249,22€				
16	1641	Emprunt en euros	+ 16 125,00€				
020		Dépenses imprévues	-179 944,22€				
TOTAL			303 430,00€	TOTAL			303 430,00€

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications proposées au budget principal 2022 du SITCOM telles que présentées.



PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 26 septembre 2022

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

pour le Président,
par Délégation,
Le Directeur.

Thomas VAENEY